

Divulgation d'une lettre personnelle

Par pinkfloyd75, le 18/11/2019 à 21:22

Bonjour,

Ayant rencontré des difficultés personnelles il y a quelques années avec un membre de ma famille, je lui avais écrit une lettre d'environ quinze pages comportant des données personnelles concernant notre relation. J'étais à cette époque épaulé par un autre membre de ma famille auquel j'avais sciemment transmis ce courrier par mail. Je précise que j'étais mineur au moment des faits.

Aujourd'hui, après des années de rupture familiale avec la personne qui m'avait épaulé au moment des faits, j'ai appris il y a peu que cette dernière avait conservé ce courrier et l'utilisait à mes dépens, n'hésitant pas à le divulguer à d'autres membres de ma famille ou à l'envoyer par mail à la personne à laquelle il était adressé initialement dans le but de raviver des douleurs passées.

Ma question est la suivante: ai-je des droits concernant cette lettre que j'ai écrite et transmise à la personne qui aujourd'hui la diffuse sans mon autorisation ? Ou bien ai-je perdu tout regard sur ce courrier après l'avoir transmis ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.